BULLETIN MUNICIPAL



Saint Julien le Châtel

Année 2009

Le mot du Maire

En 2009, l'état a proposé aux collectivités un plan de relance consistant à rembourser la TVA sur les investissements dès l'année suivante au lieu d'attendre 2 ans (il faut préciser que sur les 19,6 %, le remboursement n'est que de 15,48%)

Il fallait pour bénéficier de ce plan, réaliser en 2009 plus de dépenses d'investissement que la moyenne des 4 années précédentes soit 45 600 € pour notre Commune. Nos dépenses étant de 50 000 € nous avons respecté la convention signée avec le Préfet de la Creuse et ainsi pérennisé cette récupération plus rapide de TVA.

Pour les prévisions 2010, malgré une augmentation continue des dépenses de fonctionnement, les taux d'impositions communaux n'ont pas été modifiés. Par contre les dépenses d'investissement des 2 années précédentes s'élevant à 145000 €, nous avons prévu pour cette année un budget de travaux plus réduit.

Une subvention DGE de 6210,72 € (30% du coût HT) nous est accordée au titre de notre avant-projet d'éclairage public au bourg et dans les villages. Le SDEC (Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse) prévoit presque un an de délai pour préparer le projet définitif.

2010 est une année de transition, de profonds changements sont en cours.

A son modeste niveau, votre conseil municipal continuera d'assurer une gestion saine des finances publiques dans un esprit de justice et de solidarité. Vos élus de proximité restent à votre écoute.

Le Maire, Guy NORE

Le C.C.A.S

La Commune de Saint Julien le Châtel informe les habitants que le C.C.A.S a offert pour les fêtes de fin d'année des colis gourmands « Produits du terroir » aux personnes retraitées de 70 ans et plus.

Trente huit corbeilles bien présentées ont été distribuées.

Les bénévoles ayant participé à la distribution des colis tiennent à remercier tous les bénéficiaires pour leur chaleureux accueil lors de leur passage.



Les anciens combattants

Message du 5 décembre 2009

« Aujourd'hui, 47 ans après la fin de la guerre en Algérie qui a enfin dit son nom nous sommes tous présents en ce 5 décembre autour des monuments de la mémoire, pour rendre hommage à tous nos camarades victimes de cette guerre et des opérations qui ont duré de janvier 1952 au 2 juillet 1962.

En ce jour, peut être plus qu'à un autre moment, nos pensées vont vers tous ceux, nos copains d'alors qui sont tombés là-bas. Appelés, rappelés, Engagés, Tous ont fait leur devoir comme la France le leur demandait.

Continuons, conservons dans nos cœurs cette flamme du souvenir. »

Je remercie Monsieur le Maire et son Conseil Municipal d'être à nos côtés chaque année le jour des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Le président

L'A.C.C.A de Saint Julien le Châtel

Le bureau de l'A.C.C.A est composé de :

- ***Président*** : GAUTHIER Bernard
- ***Vice Président*** : MALTERRE Jean
- ***Secrétaire*** : BOUYERON Albert (décédé le 16/09/2009)
- ***Trésorier*** : BONNEAUD David

L'A.C.C.A compte 33 sociétaires.
La carte des sociétaires est à 55 euros.
La carte étranger à 120 euros.

- Lâcher de 150 perdreaux au 15 Août
- 4 lâchers de 30 faisans

- 13 chevreuils tués par contre aucun sanglier.

- Déplacement de la réserve vers le Montbasset

Comme les années précédentes le repas clôture la saison de chasse

COMITE DES FETES DE SAINT JULIEN LE CHATEL

MANIFESTATIONS 2009

21 MARS 2009 : SOIREE MOULES / FRITES

21 JUIN 2009 : MARCHE - EXPOSITION

15 ET 16 AOUT 2009 : FETE **15 AOUT : PETANQUE ET REPAS DANSANT**

16 AOUT : COURSE CYCLISTE

08 NOVEMBRE 2009 : LOTO

31 DECEMBRE 2009 : REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE








EVENEMENT 2010 : CHAMPIONNAT REGIONAL CYCLOSPORT DU LIMOUSIN UFOLEP

ORGANISE PAR LE VC GOUZON LE 30 MAI 2010

Les réunions

20 Février 2009

- Convention CNRACL destinée à garantir les démarches faites au nom de la commune.
- Autorisations données au Maire concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services.
- Prévisions budgétaires, FCTVA, Frais de scolarisation, Recrutement, Colonne à papier.

27 Mars 2009

- Compte de gestion et compte administratif 2007 adoptés à l'unanimité.
- La totalité du résultat soit 29 564,16 € est affectée à la section d'investissement.
- Il est décidé de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncière.
- Vote du Budget Primitif 2009

	PROPOSITION		VOTE	
	Fonct	Invest	Fonct	Invest
DEP	116 828	95 095	116 828	95 095
REC	116 828	95 095	116 828	95 095

Sont adoptés à l'unanimité :

- Le versement anticipé du FCTVA.
- La modification des statuts de la communauté de commune concernant le logement.
- Les devis relatifs aux Villages du Montely et de Pinaud pour l'attribution du FDAEC.
- La demande d'une avance remboursable de 8000 € sans intérêts du Conseil Général destinée à financer des travaux de voirie si la DGE demandée pour l'éclairage public est refusée.
- Le remplacement par Mme Dupoux Pascale de Mme Provost Chantal en tant que régisseur des produits de location de la salle polyvalente.

29 Mai 2009

- Mme Bussière à St Julien le Châtel et Mme Yousfi au Breuil demandent à acquérir du terrain communal.
- Versement d'une subvention de 50 € / élève pour sortie scolaire à l'école du Puy Malsignat.
- Organisation des tours de rôle élection.

25 Juin 2009

- Location de biens communaux : Renouvellement du bail « Roudier » et Autorisation de signature des baux.
- Les devis retenus pour les travaux de voirie concernent
  - Pinaud : 1305,39 €
  - Le Montely du bas: 2188,68 €
  - Le Theil : 8353,06 €
  - Le Montely du haut:: 12402,30 €
  - La Barre : 2737,11 €
  - La Courcelle : 3331,16 €
  - Chemin Mme Bussière: 1322,78 €
  - Réparations à la Barre : 1745,35 €
  - Réparations au Breuil : 9186,78 €

  } **42572,61 € TTC**
- Travaux Salle des Fêtes : un enduit sur le pignon et la chaufferie ainsi que des volets aux portes du coté de l'extension.

24 Juillet 2009

- Vote des subventions attribuées aux différentes associations

Nom de l'organisme	Subvention 2009
Comité des fêtes	400
Fondation du patrimoine	50
Comice Chambon Evaux	87
ACCA	100
APPE La Gaule Peyratoise	100
Anciens Combattants	60

- Le conseil municipal décide de retenir :
  - le SIVOM qui est le moins disant pour les travaux de voirie.
  - L'entreprise BOUSSAGEON pour les travaux à la salle polyvalente (local sanitaire petit bâtiment).
- Remise de la médaille de la famille à Mme Larduinat.

du conseil municipal

25 Septembre 2009

- Délibération modificative du budget : la DGE n'ayant pas été obtenue cette année il est décidé d'affecter les crédits prévus à des travaux de voirie.
- Enquêtes Publiques
  - pour les demandes d'achat de terrain communal (Mme Bussière à St Julien le Châtel, Mr Jean jacques DURET aux Farges).
  - pour l'achat de la voie privée au Puy la Raynaude
  - pour le classement de Voirie Communale.
- Vote d'une subvention de 60 € au vélo club de Gouzon.
- Le devis fourni par l'entreprise Migat (volets salle des fêtes) est retenu.
- Nécessité de changer le chauffe-eau défectueux du logement communal occupé par Véronique Larduinat.

6 Novembre 2009

- La Modification des statuts du Syndicat d'aménagement du Bassin de la Voueize est adoptée à l'unanimité.
- Vente Commune/Yousfi : le prix de vente après nouvelle consultation des Domaines est fixé à 1,50 € le m^2.
- Mise en sécurité de la patte d'oie (D993, VC1) à la Barre.
- Etude de la demande de création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) présentée par les communautés de commune d'Evaux-Chambon, et de Chénérailles : avis favorable.
- Devis (SIVOM) mur en pierre le long de la Salle des fêtes : 12195,22€.

14 Décembre 2009

- Approbation des 3 rapports annuels Année 2008 de la Communauté de Communes.
- Prime annuelle octroyée aux employés communaux.
- Amendes de police utilisées au marquage au sol et à l'achat de panneaux de signalisation.
- Adoption de la motion pour le maintien du service de radiothérapie de l'hôpital de Guéret.

12 fevrier 2010

- L'adhésion des Communes de Bosroger et de La Chaussade au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Voueize est acceptée à l'unanimité.
- Tour de rôle pour la tenue du bureau de vote à l'occasion des élections régionales des 14 et 21 mars prochains.
- Enquêtes publiques : étude des résultats et délibération

- Acquisition et intégration de la voie privée du Puy La Raynaude dans le domaine public. Après un vote à bulletin secret le conseil se prononce par : 8 voix « pour », 0 abstention, 3 voix « contre » pour l'achat par la Commune, de la voie du Puy la Raynaude.

- Déclassement et aliénation d'une partie du domaine public de la commune jouxtant la propriété de Mme BUSSIERE Alix : accepté à l'unanimité.

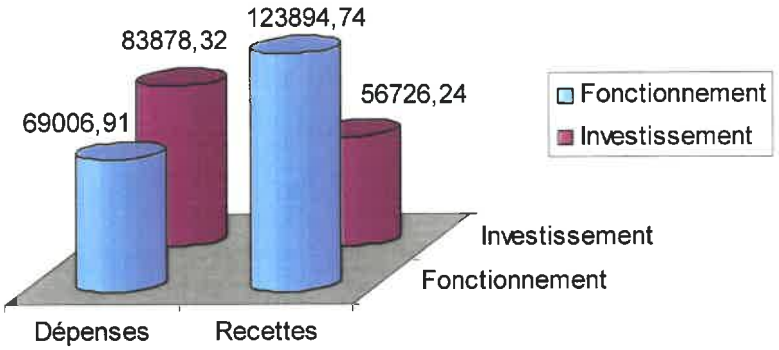
- Déclassement et aliénation d'une partie du domaine public de la commune jouxtant la propriété de Mr DURET Jean-Jacques : accepté à l'unanimité.

- Classement de voirie communale.

Les voies suivantes sont classées dans la voirie communale: Le Bourg (voie entre les RD40 et RD84 = 58 m), Pinaud (partie du chemin de Pierrefite = 30 m) et La Barre – Lichiat (entre les voies n°104 et 108 = 500 m) pour une longueur de 588 m, ce qui portera la longueur totale des voies communales classées à 12836 m.

- Les biens (6,44 Ha) de la succession Billaud née Derboulle, décédée le 20/07/1952 pourraient être transférés gratuitement à la commune, le délai de 30 ans étant expiré à condition qu'ils soient libres à la vente.

Résultats de l'excercice 2009



Vote du Compte Administratif 2009

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame le 1er adjoint a présenté le compte administratif de l'année 2009 qui se résume ainsi :

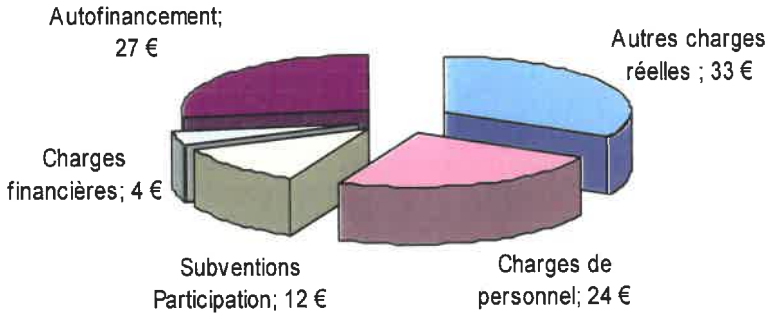
Fonctionnement : un excédent de 54 887,83 €

Investissement : un déficit de 27 152,08 €

Soit un résultat de clôture positif de 27 735,75 €.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité

En 2009 avec 100 euros la Commune a constitué 27€ d'autofinancement et dépensé

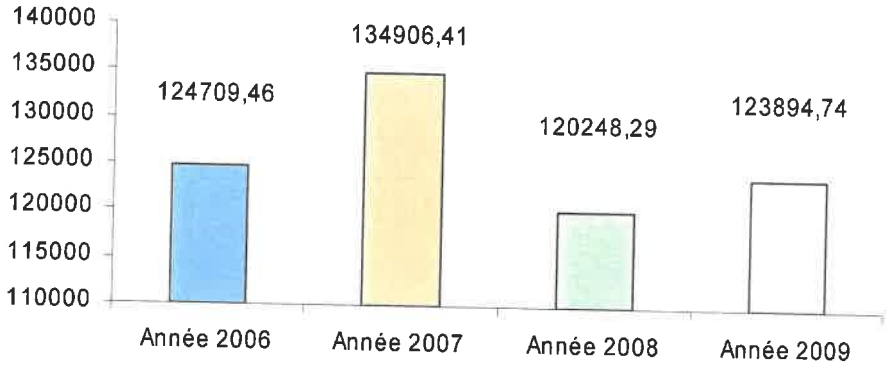


Rappel de la fiscalité locale

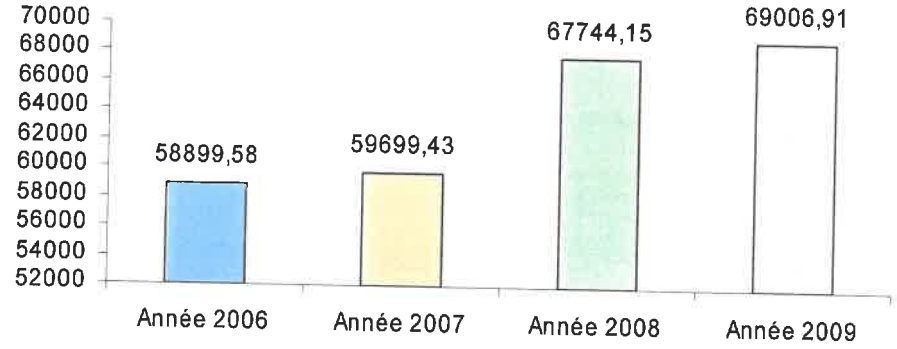
	TAUX COMMUNAUX				Taux moyens communaux Creuse	TAUX COMMUNAUTE DE COMMUNES			
	2007	2008	2009	2010	2009	2007	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	5,90	6,50	6,50	6,50	12,63	0,135	0,85	0,85	1,70
Taxe foncier bâti	6,43	7,08	7,08	7,08	16,90	0,145	0,87	0,87	1,74
Taxe foncier non bâti	37,97	39,50	39,50	39,50	54,29	0,160	0,96	0,96	1,92
Taxe professionnelle	/	/	/	/	/	7,97	7,97	7,97	7,97

Etude comparative pluriannuelle du budget

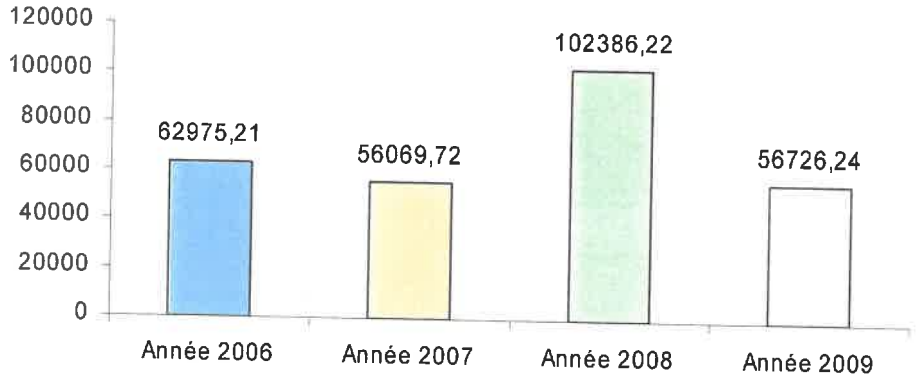
Fonctionnement Recettes



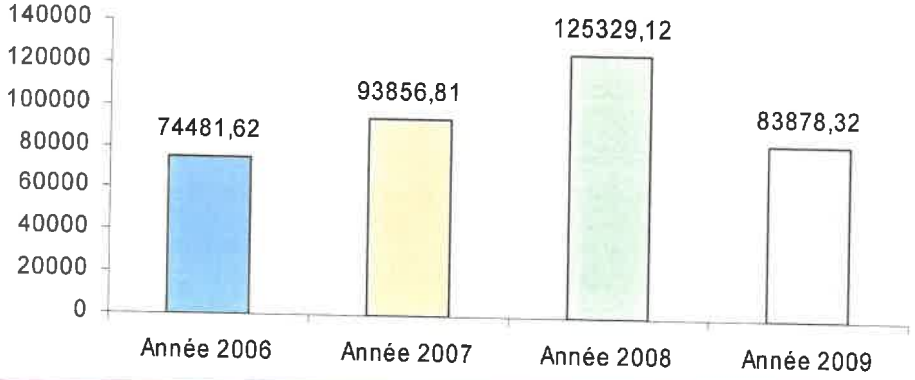
Fonctionnement Dépenses



Investissement Recettes



Investissement Dépenses

















Restauration des objets de l'église

Souscription de novembre 2007

Cette convention de souscription publique entre la commune de Saint Julien le Châtel et la fondation du patrimoine a permis de récolter une somme de 4112 € net des 3% de frais de gestion auxquels il faut ajouter 2000 € octroyés par la Fondation du Patrimoine.

Autres subventions

- Pour : ***Autel et tabernacle***
  4 statuettes
  2 panneaux de boiserie
  Christ en croix
  Saint Julien
  Cadre Toile

- 15 % Du Conseil Général de la Creuse soit : 1803,37€.
- 25 % de la DRAC du Limousin soit : 3005,63 €.
- 35 % de LEADER+ Pays Combraille Soit : 4207,86 €.

Pour un montant total de 9016,86 €.

- Pour : ***Toile St jean Baptiste***

- 25% de la DRAC soit 575 €.
- 15% du Conseil Général soit 345 €.

Pour un montant total de 920 €.

- Pour : ***Vitrail et cadre***

- 25% du Conseil général soit 264,54 €.

Autres Interventions

- **chauffage de l'église**

Des travaux ont été réalisés par l'entreprise Poquet pour un montant de 6948,64 € dont une subvention du Conseil général de 1452,47 €.

- **Achat de bancs**

Plusieurs bancs ont été achetés pour une somme de 4123,01 €.









Naissances

Yaniss MARTINEAU
est arrivé au foyer de
François MARTINEAU et Stéphanie MORINERE domiciliés au THEIL,
Le 15 décembre 2008

Pauline CHABENET
est arrivée au foyer de
Laurent CHABENET et Annabelle PICAUD domiciliés à la Barre,
Le 23 septembre 2009

Décès

CHARRIERE Raymond
est décédé en son domicile du Montely
Le 19 janvier 2010

BOUYERON Albert
Instituteur à Saint Julien le Châtel de 1961 à 1988
est décédé à Guéret
Le 16 septembre 2009

Nouveaux habitants

PETIT Marthe
domiciliée au Bourg de St julien le Châtel

CAMILLERI Robert et MARTIN Myriam
domiciliés aux Chiers

GIOVARELLI Elisabeth
Café bar le SALVATORE
LE BOURG

MEDAILLE DE LA FAMILLE

Le 2 Août 2009, à l'occasion de ses 50 ans de mariage, une de nos concitoyenne particulièrement méritante ,Madame LARDUINAT a reçu la médaille de la Famille Française.

Cette distinction récompense depuis 1920 des femmes qui ont eu plusieurs enfants, les ont accompagnés jusqu'à l'âge adulte en leur assurant à la fois la stabilité et l'amour nécessaires à leur épanouissement personnel et en leur transmettant les valeurs fondamentales de la vie en société.

Elle récompense bien souvent la notion de courage dans la mesure où les bénéficiaires de la médaille sont les mères ayant élevé de nombreux enfants.

Madame Larduinat a élevé 5 enfants : Christiane, Dominique, Monique, Véronique et Olivier.

Toutes nos félicitations pour cette noble distinction et de vifs remerciements à leurs enfants et petits-enfants venus apporter un message de reconnaissance, d'affection à leurs parents et plus précisément leur maman.



La famille Larduinat est arrivée à Saint Julien le Châtel il y a une trentaine d'année.



Remise de la médaille par Mr ROBY, Maire Honoraire, sous le mandat duquel cette médaille avait été sollicitée.



SAINT JULIEN LE CHATEL
LA MAISON DE MARGUERITE

M et Mme LECOURT viennent de réceptionner à **La Barre** leur maison en gite de France. Une reconversion très réussi d'une écurie en pierres dans laquelle chacun trouvera son aise avec un confort optimisé au maximum, le tout dans un hameau sympathique face à une vallée ensoleillée.



Conçu pour 5 personnes tout a été étudié pour le confort de chacun (cuisine ergonomique, lave linge, lave vaisselle, four, plaque de cuisson, télé, terrasse, et pour l'hiver chauffage par pompe à chaleur.



Contacts : ALAIN ET REJANE 05.55.51.06.53 LA BARRE 23130 ST JULIEN LE CHATEL
Mail : contact@lamaisondemarguerite.com site : www .lamaisondemarguerite.com
Réservation auprès des GITES DE FRANCE Tel 05.55.52.89.50 ou www .gites-de-France-limousin.com

Un autre Gîte de France à st Julien le Châtel : celui de Mr et Mme BETS

15 personnes • 403 m² • 6 chambres
Venez découvrir la vie de châtelain dans ce magnifique château des 12e et 17e siècles. Vous pourrez profiter des 9000 m² du parc arboré clos, partiellement bordé des douves (pratique de la pêche) et de la piscine privée chauffée (12mx6m).
Rez-de-chaussée : cuisine, buanderie, grand salon (cheminée), petit salon, s. de jeux (billard (snooker 3/4), babyfoot, wifi, s. d'eau et wc), cuisine d'été, s. d'eau-wc ; Etage : CH jaune (1 lit 2 pl), CH rouge (2 lits 1 pl), s. de bains-wc, CH bleue (4 lits 1 pl), CH château (1 lit 2 pl, s. de bains-wc, dressing), CH galerie (1 lit 1 pl, 1 lit 2 pl), s. d'eau-wc, CH chapelle (3 lits 1 pl). Chauffage central. 7 vélos à disposition, salle de ping-pong.

Réservation
Service Réservation, 9avenue Fayolle, 23001 Guéret
Tel : 05 55 52 89 50
Fax : 05 55 51 28 09
sla.resa.creuse@wanadoo.frDisponibilité







Calendrier des jours de collecte
Ordures Ménagères : le vendredi toutes les 2 semaines - toutes les semaines l'été
Déchets Recyclables : le mercredi toutes les 3 semaines

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
V1		L1		L1		J1		S1		M1		J1		D1		M1		V1		L1		M1	DR
S2		M2		M2		V2	OM	D2		M2		V2	OM	L2		J2		S2		M2		J2	
D3		M3		M3	DR	S3		L3		J3		S3		M3		V3		D3		M3		V3	OM
L4		J4		J4		D4		M4		V4		D4		M4		S4		L4		J4		S4	
M5		V5	OM	V5	OM	L5		M5	DR	S5		L5		J5		D5		M5		V5	OM	D5	
M6	DR	S6		S6		M6		J6		D6		M6		V6	OM	L6		M6		S6		L6	
J7		D7		D7		M7		V7		L7		M7	DR	S7		M7		J7		D7		M7	
V8	OM	L8		L8		J8		S8		M8		J8		D8		M8	DR	V8	OM	L8		M8	
S9		M9		M9		V9		D9		M9		V9	OM	L9		J9		S9		M9		J9	
D10		M10	DR	M10		S10		L10		J10		S10		M10		V10	OM	D10		M10	DR	V10	
L11		J11		J11		D11		M11		V11	OM	D11		M11		S11		L11		J11		S11	
M12		V12		V12		L12		M12		S12		L12		J12		D12		M12		V12		D12	
M13		S13		S13		M13		J13		D13		M13		V13	OM	L13		M13		S13		L13	
J14		D14		D14		M14	DR	V14	OM	L14		M14		S14		M14		J14		D14		M14	
V15		L15		L15		J15		S15		M15		J15		D15		M15		V15		L15		M15	
S16		M16		M16		V16	OM	D16		M16	DR	V16	OM	L16		J16		S16		M16		J16	
D17		M17		M17		S17		L17		J17		S17		M17		V17		D17		M17		V17	OM
L18		J18		J18		D18		M18		V18		D18		M18	DR	S18		L18		J18		S18	
M19		V19	OM	V19	OM	L19		M19		S19		L19		J19		D19		M19		V19	OM	D19	
M20	DR	S20		S20		M20		J20		D20		M20		V20	OM	L20		M20	DR	S20		L20	
J21		D21		D21		M21		V21		L21		M21		S21		M21		J21		D21		M21	
V22	OM	L22		L22		J22		S22		M22		J22		D22		M22		V22	OM	L22		M22	DR
S23		M23		M23		V23		D23		M23		V23	OM	L23		J23		S23		M23		J23	
D24		M24		M24	DR	S24		L24		J24		S24		M24		V24	OM	D24		M24		V24	
L25		J25		J25		D25		M25		V25	OM	D25		M25		S25		L25		J25		S25	
M26		V26		V26		L26		M26	DR	S26		L26		J26		D26		M26		V26		D26	
M27		S27		S27		M27		J27		D27		M27		V27	OM	L27		M27		S27		L27	
J28		D28		D28		M28		V28	OM	L28		M28	DR	S28		M28		J28		D28		M28	
V29				L29		J29		S29		M29		J29		D29		M29	DR	V29		L29		M29	
S30				M30		V30	OM	D30		M30		V30	OM	L30		J30		S30		M30		J30	
D31				M31				L31				S31		M31				D31				V31	OM

Jour férié — OM Ordures ménagères — DR Déchets recyclables

FRANCE ADOT
www.france-adot.org

FRANCE ADOT 23

Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains

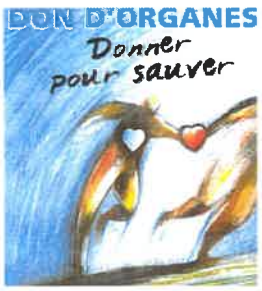


Maison des Usagers

Centre Hospitalier de GUERET
39 Av de la Sénatorerie
23 000 GUERET

☎ **06 25 41 31 47**
france-adot23@orange.fr





Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le Revenu de Solidarité Active qui s'est mis en place au 1er Juin 2009 garantit un revenu minimum et soutient le retour à l'emploi ou l'exercice d'une activité professionnelle en complétant les revenus tirés du travail.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut :
- -avoir plus de 25 ans (ou un enfant à charge si moins de 25 ans)
- - avoir un emploi et de faibles revenus
- - ou reprendre un emploi
- - ou être sans activité et disposer de faibles revenus

Afin de savoir si l'on peut en bénéficier, effectuer un test sur le site Internet *www.caf.fr.*

Pour plus de renseignement n'hésitez pas à appeler la CAF au 08 20 25 23 10 du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h15 à 16h.

Opération « je vieillis bien, je conduis bien »
PROGRAMME 2010

Vous serez convié(e) à une sensibilisation aux nouveautés du code de la route qui se déroulera au plus proche de votre domicile. (Mairie généralement)

Vous bénéficierez aussi d'une journée pratique à GUERET.

9h30 : Arrivée à la Prévention Routière (café d'accueil)
9h45 à 16h, alternativement, vous participerez aux ateliers suivants :

- Comment remplir un constat d'accident
- Comment aborder un rond point.
- Comment aborder et sortir d'une bretelle d'autoroute.
- Savoir faire sur la nouvelle réglementation.
- CONDUITE PRATIQUE avec un moniteur d'auto école.
- Rencontre et dialogue avec la Gendarmerie.

Repas offert par nos partenaires de 12h à 14h00
16h bilan de la journée
16h30 retour dans les foyers.

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT
A
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE
4 Avenue Fayolle
B.P.121-23003 GUÉRET CEDEX
Téléphone : 05 55 52 26 51

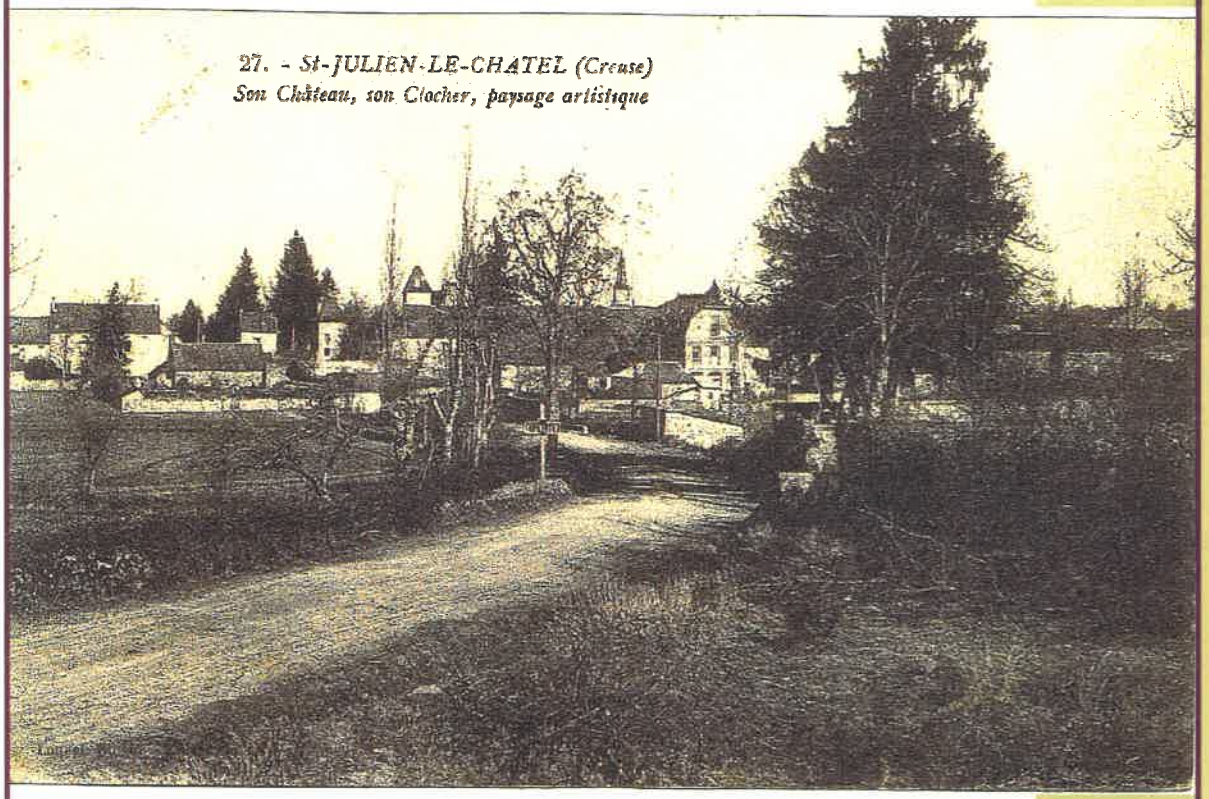
Bulletin d'inscription disponible dans votre Mairie

LES « PETITES MAINS »

39, rue de Beauze
23200 AUBUSSON
Tel : 05 55 67 23 63
Mail : lespetitesmains@orange.fr

Les « Petites Mains » est une entreprise d'insertion professionnelle qui fonctionne actuellement avec 8 salariés. Anciennement située à Felletin, notre nouvelle adresse depuis le 1er décembre 2009 est :
39, rue de Beauze 23200 AUBUSSON
Nos activités reposent principalement sur la collecte et le recyclage des textiles usagés et les travaux de couture.
Tous les textiles collectés sur l'ensemble du département sont triés dans nos locaux et recyclés en fonction de leur état.
Nos prestations de couture s'adressent aux particuliers mais aussi aux collectivités et tous les ERP en général pour la confection d'ameublement en tissu non feu.
Travaillant directement avec les fabricants nous proposons une large gamme de tissus ignifugés à des prix très attractifs.
Si vous souhaitez obtenir plus de précisions sur notre activité, vous pouvez nous contacter par téléphone : au 05 55 67 23 63.

MAIRIE
23130 SAINT JULIEN LE CHATEL



Ouverture du secrétariat:
Mardi et vendredi :8h-12h et 13h15-17h
Téléphone : 05.55.81.77.63
Fax : 05.55.81.60.77
e-mail : mairie.stjulienlechatel@orange.fr